

Du vingt six Avril an mil huit cent cinquante quatre, à cinq heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Antoine Louis MARIEU PASCAL
 âgé de vingt-cinq ans, né à La Seyne département de la Var le quinze du mois d'août mil huit cent vingt-sept profession de Maçon domicile à six-fours département de la Var fils unique de M. et M^{lle} Stascheles Marieu PASCAL profession de Cultivateur domicilié à six-fours département du var et de Marie Pead sa présente et consentante saine par

Et de M^{lle} Marguerite Anne Christine JEANFFROIS
 âgée de vingt-trois ans, née à La Garde département du var le vingt-sept du mois de juillet mil huit cent trente quatre domiciliée à La Garde département de la Var fille mineure de Jean Blaise JEANFFROIS profession de regrattier domicilié à la Garde département du var et de Marie Felice Noïssa ici présente et consentante saine par

- Les actes préliminaires sont 1^o Les publications de mariage, faites par M^le le Maire de six-fours en parvenue, sans opposition, le Dimanche neuf ou seize avril courans demeurées affichées pendant le délai voulu par la loi.
 2^o Extraits d'acte de naissance du futur époux
 3^o Acte de naissance de la future épouse
 4^o Certificat de non opposition délivré par M^le le Maire de la commune de six-fours ce depuis date es énoncé.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1^{er} du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil, modifié par la loi des 17 juin, 2 et 10 juillet 1850, les futurs époux

ont déclaré qu'il a été fait de contrat de mariage, à la date du _____
 du mois de _____ mil huit cent cinquante parlant
 N^o _____
 soit à _____ département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marguerite Anne Christine JEANFFROIS et l'autre Marguerite Marie PASCAL.

En présence de M^l Corty Joseph domicilié à la Garde département de la Var âgé de cinquante quatre ans, profession d'ancien notaire canonic et de M^l Vacon Jacques Joseph domicilié à la Garde département de la Var âgé de cinquante huit ans, profession d'industriel

De M^l Bonnard Marie Rolland domicilié à la Garde département de la Var âgé de soixante quatre ans, profession d'ancien cordonnier

Et de M^l Auffan Pierre Michel domicilié à la Garde département de la Var âgé de vingt-trois ans, profession de menuisier

Après quoi, moi Agard Augustin marié de la commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, en nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins et la future épouse, la futur épouse ayant déclaré ne le servir dans que les jours et en même des futurs.

Antoine PASCAL
 Corty
 Auffan
 Vacon
 Bonnard
 Agard maire

N^o 5
 Antoine Louis Marieu PASCAL
 25.
 Marguerite Anne Christine JEANFFROIS

B^e Jeanne